



Union Syndicale  
**Solidaires**

# Accord direction générale – syndicats aux HCL

## Les raisons de la signature de SUD

### Résumé du contenu de l'accord

#### Axe 1 : Prime d'engagement collectif

Cette prime vise à reconnaître pour le personnel médical et non médical la participation collective à des projets de service ou transversaux dépassant le cadre d'exercice professionnel. Prime allant de 200 à 1200€ (en brut annuel) selon la complexité des projets.

#### Axe 2 : Contractualisation des heures supplémentaires majorées

Dispositif national temporaire pour une période de 12 mois, renouvelable sous conditions.

Aux HCL, deux objectifs cumulatifs :

- Soutenir l'attractivité en favorisant l'accompagnement des étudiants et des nouveaux arrivants par des projets d'équipe proposés par l'encadrement.
- Consolider la continuité de service avec des heures supplémentaires positionnées au planning des professionnels volontaires à temps complet.

Cela peut concerner le personnel non médical et les sages-femmes à temps complet.

Le maximum d'heures supplémentaires contractualisées par mois serait de 15h pour des roulements en 7h ou 7h30, et de 20h pour des roulements en 10 ou 12h.

Le taux de sur-majoration serait de 29% pour les métiers en tension définis par les HCL et de 49% pour ceux identifiés nationalement.

#### Axe 3 : Mise en stage de contractuels en CDD pour des emplois stables

- Mise en stage immédiate pour IDE et ASD de nuit ou en gériatrie, IADE et IBODE, Manips radio
- Délai moyen de 12 mois de mise en stage (au lieu de 19 mois en moyenne actuellement selon les HCL) pour IDE, Infirmières puers, adjoints administratifs, kinés, ASD et aux puers, ASH, sages-femmes, techniciens de labo, AEQ (métiers sans concours). Décision de mise en stage après avis de l'encadrement.
- Calendrier des concours pour autres métiers discuté chaque année. Pour 2022, 86 places au concours d'assistante médico-administrative.

#### Axe 4 : Engagement des HCL pour la formation des professionnels

- Porter à 9,8 millions les crédits pour études promotionnelles (7,4 millions actuellement)
- Formation d'infirmiers en pratique avancée
- Contrat d'allocation d'études (500 ou 200€ par mois selon les instituts de formation HCL ou non) pour des étudiants en Institut de Formation d'Aides-soignants et pour 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année d'IFSI, sélectionnés sur dossier et oral avec CDD d'un an renouvelable 1 fois dans service en tension
- Développement de l'apprentissage pour métiers administratifs, techniques, logistiques et médico-techniques.

Bien que l'axe 1 soit pour l'instant un peu flou car on ne sait pas quels projets seront sélectionnés, bien que les heures supplémentaires ne soient pas notre tasse de thé car nous sommes favorables à une réduction du temps de travail,

#### **SUD Santé Sociaux a décidé de signer cet accord car les axes 3 et 4 nous semblent positifs.**

- 90 CDD sur postes vacants doivent être mis en stage immédiatement. La mise en stage est la 1<sup>ère</sup> étape de la titularisation.
- Près de 1000 CDD sur postes vacants seront mis en stage dans un délai moyen de 12 mois
- 86 places au concours d'AMA sont prévues en 2022, bonne nouvelle pour autant de faisant fonctions.
- Forte augmentation du budget alloué aux études promotionnelles, donc des perspectives de carrière plus ouvertes pour les agents.

Bien sûr, SUD sera attentif à la mise en œuvre de l'accord et informera le personnel.